

VILLE DE CARLING



57490 CARLING

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 DECEMBRE 2020

L'an deux mille vingt le trois décembre, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances.

La séance s'est ouverte à dix-huit heures trente, sous la présidence de Monsieur Gaston ADIER, Maire.

Membres présents :

NICOLAS Marielle - SCHIRLE Kurt - PILARD Gabrielle - DOUBLET Paulette - SCHAAB Claude - PELOSO Chantal - EBERLE Nadine - FESTOR François - HILLENBLINK Benoît - OTT Sabine - LEGROS David - FLAUSSE Angélique - FAUDIER Robert - PELOSO Michèle - JACOBS Fabien - FEDELE Bruna - FURNARI Angelo - SCHMITT Nicole

Membres absents excusés :

BIES Jean-Pierre qui donne procuration de vote à SCHIRLE Kurt
DI-BELLA Marie-Françoise qui donne procuration de vote à NICOLAS Marielle
AMBLARD Léa qui donne procuration de vote à PILARD Gabrielle
FISCHER Thibaud

Monsieur FURNARI Angelo est désigné secrétaire de la séance.

1er point de l'ordre du jour :

ADOPTION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 22 SEPTEMBRE 2020

Monsieur le Maire met l'adoption du compte-rendu au vote et le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le compte-rendu de la séance du 22 septembre 2020.

2eme point de l'ordre du jour :

INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL SUITE A LA DEMISSION DE M. SEBASTIEN SCHOUG

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-4,
VU le Code électoral et notamment l'article L270,
VU la Loi n°2018-51 du 31 janvier 2018 instaurant la possibilité d'ajouter deux noms sur les listes candidates aux élections municipales,
VU la liste « Entente et Avenir Communal » déposée lors des élections de mars 2020,
VU la lettre de démission de M. Sébastien SCHOUG en date du 22 septembre 2020,
CONSIDERANT que Madame Nicole SCHMITT est la candidate suivante sur la liste « Entente et Avenir Communal »,

Le maire installe Madame Nicole SCHMITT dans ses fonctions de conseillère municipale.

3eme point de l'ordre du jour :
MODIFICATION DE LA COMPOSITION
DE DEUX COMMISSIONS MUNICIPALES PERMANENTES

1. COMMISSION VOIRIE, URBANISME ET CONSTRUCTION

Le conseil municipal, à l'unanimité, arrête la composition de la commission comme suit :

Vice-président :
SCHIRLE Kurt

7 membres :
SCHAAB Claude
JACOBS Fabien
LEGROS David
OTT Sabine
HILLENBLINK Benoît
PELOSO Michèle
SCHMITT Nicole

2. COMMISSION ENVIRONNEMENT ET SECURITE

Le conseil municipal, à l'unanimité, arrête la composition de la commission comme suit :

Vice-présidente :
NICOLAS Marielle

9 membres :
DOUBLET Paulette
PELOSO Chantal
EBERLE Nadine
HILLENBLINK Benoît
FLAUSSE Angélique
FAUDIER Robert
FEDELE Bruna
FISCHER Thibaud
SCHMITT Nicole

4ème point de l'ordre du jour :
DESIGNATION D'UN DELEGUE EN CHARGE DES QUESTIONS DE DEFENSE

Par délibération en date du 21 décembre 2001, le conseil municipal instaurait une fonction de délégué en charge des questions de défense. Ce conseiller aura vocation à devenir un interlocuteur privilégié pour la défense. Il sera destinataire d'une information régulière et sera susceptible de s'impliquer dans la nouvelle réserve citoyenne et de s'occuper du recensement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, attribue le mandat de conseiller municipal en charge des questions de défense à Monsieur FAUDIER Robert.

5ème point de l'ordre du jour :
AJUSTEMENTS BUDGETAIRES - VIREMENTS DE CREDITS - EXERCICE 2020

Le Maire explique qu'il y a lieu d'approuver des ajustements budgétaires.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte les ajustements suivants :

Fonctionnement

Comptes	Libellés	Crédits ouverts	Crédits en +	Crédits en -
678	Autres charges exceptionnelles	1.695,00	+ 5.000,00	
6228	Divers	99.631,62	- 5.000,00	

Investissement

programme	Libellés	Crédits ouverts	Crédits en +	Crédits en -
2013042019	Enfouissement réseaux rue des Jardins	0,00	+ 25.000,00	
202002	Rénovation voirie	100.000,00	- 25.000,00	

6ème point de l'ordre du jour :
APPROBATION DES OUVERTURES DE CREDITS 2021

Conformément à l'article L1612-1 du Code général des collectivités territoriales, aucune dépense d'investissement ne peut faire l'objet d'un mandatement avant l'adoption du budget primitif.

Toutefois, le maire peut engager, liquider et mandater les dépenses dans la limite de 25% des crédits inscrits à la section d'investissement du budget de l'exercice précédent (budget principal + budget supplémentaire), sous réserve d'y avoir été préalablement autorisé par le conseil municipal.

Budget	Dépenses d'investissement BP 2020		Ouverture crédits 2021 Montants en euros
Principal	21 - Immob. corporelles	121.800,00	30.450,00
	23 - Immob en cours	453.919,00	113.479,00

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite de l'ouverture de crédits proposée ci-dessus.

7ème point de l'ordre du jour :
CESSIONS DE TERRAINS - LOTISSEMENT LES SAPINIÈRES

Monsieur le Maire indique que Madame PAWLAK Lauriane et Monsieur HUBENY Kevin souhaitent acquérir un terrain au quartier Les Sapinières : la parcelle 845, d'une superficie de 5 ares 66, au prix de 5.000 euros l'are.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

1. décide de céder ce terrain cadastré Ban de Carling, section 16 parcelle n° 845, d'une superficie de 5 ares 66, à Madame PAWLAK Lauriane et Monsieur HUBENY Kevin, domiciliés 30 rue Peyerimhoff à Freyming-Merlebach, et fixe le prix de vente de ce terrain à 28.300 euros,

2. à la demande des acquéreurs, Maître Jean Philippe KUHN, notaire à Saint-Avold sera chargé de la rédaction des actes.

8ème point de l'ordre du jour :
CONCOURS LOCAL DES ILLUMINATIONS DE NOEL 2020/2021

Monsieur le Maire propose de reconduire le concours des Illuminations de Noël et de voter un crédit destiné à récompenser les lauréats. Il rappelle qu'un crédit de 1.910 euros avait été attribué au concours 2019/2020 et qu'une somme de 3.500 euros est prévue au budget 2020 pour les concours de maisons fleuries et de maisons illuminées.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de reconduire le concours des illuminations de Noël, de distribuer des prix aux lauréats des maisons les mieux illuminées dans la limite des sommes inscrites au budget.

9ème point de l'ordre du jour :
**ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES RELATIF A L'ACQUISITION DES
DIFFERENTS DISPOSITIFS DU PROGRAMME FUS@E**

Le Maire expose au conseil municipal le point ci-après portant sur le programme intitulé Fus@é initié par le département de la Moselle et l'autorité académique.

En effet, fort de son expérience dans les collèges de Moselle, le Département, en lien étroit avec les autorités académiques, a lancé une réflexion courant 2019 pour accompagner les élus de son territoire, en leur proposant des solutions structurées et adaptées répondant aux différents enjeux d'apprentissage des élèves, d'inclusion de publics sensibles et de lien école/famille, via l'apport du numérique.

Le programme issu de cette réflexion s'intitule fus@é comme «Faciliter les USages @-éducatifs».

Il fait l'objet d'une expérimentation depuis la rentrée scolaire 2019/2020 au collège de Puttelange-Aux-Lacs et dans les écoles des communes de rattachement de ce collège.

Les trois pans de ce programme ont pour finalité d'apporter :

- Une réponse pour permettre des usages numériques éducatifs dans un cadre de confiance c'est-à-dire sous supervision et contrôle de l'Education Nationale et pour veiller à une continuité entre le CM1/CM2 et la sixième. Pour ce faire, un Espace Numérique de Travail du 1^{er} degré (ENT 1D) intitulé ARI@NE.57 a été mis en œuvre et financé par le Département. Cet Espace Numérique de Travail du 1^{er} degré a été mis à disposition durant la période de confinement de toutes les écoles élémentaires de Moselle. Il est présenté via le lien suivant : <https://www.moselle-education.fr/ENT>

- Une réponse à la difficulté rencontrée par les communes/SIVOS/EPCI concernant le numérique pour équiper les écoles (Incertitudes dans les choix de matériels à acquérir, sur la coordination avec le personnel enseignant, sur les budgets d'investissement et fonctionnement dédiés...). Le Département propose ainsi la mise en œuvre d'un cadre contractuel et d'une coordination facilitatrice pour l'acquisition de solutions numériques dites clefs en mains au titre de l'expertise technique du département et labellisées par les Autorités Académiques pour des usages pédagogiques efficaces. Ce cadre contractuel prend la forme d'un groupement de commandes de plusieurs lots à disposition pour adhésion des communes/SIVOS et EPCI. Cette adhésion leur permet de bénéficier des marchés lancés par le Département de la Moselle et de pouvoir réaliser les commandes de matériels ou de prestations idoines.

- Une réponse en soutenant les investissements faits dans ce cadre contractuel par la mise en place d'une politique de subventionnement relevant d'un programme spécifique au sein du dispositif Ambition Moselle.

Aussi, afin de permettre aux écoles de la commune de bénéficier de ce programme, il est proposé d'adhérer au groupement de commandes relatif à l'acquisition des différents dispositifs qu'il comprend et de signer la convention constitutive de groupement de commandes afférente.

Le projet de convention, annexé ci-après, a pour objet de permettre à la commune de commander les matériels et équipements ad hoc (solutions interactives, classes mobiles, bureautique,...), dans le cadre des marchés lancés par le Département de la Moselle, ces commandes, pouvant donner lieu à l'octroi de subventions relevant d'un programme d'investissement spécifique au sein du dispositif Ambition Moselle.

Ceci étant exposé, le maire propose au conseil municipal d'adhérer à ce groupement de commande.

Le conseil municipal, ayant entendu l'exposé du maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'adhérer au groupement de commandes et d'approuver les termes de la convention constitutive de groupement de commandes relative au numérique pédagogique,
- et d'autoriser le maire à signer cette convention au nom de la commune.

10ème point de l'ordre du jour : **RYTHMES SCOLAIRES**

Depuis la rentrée 2017, sur le fondement du décret n°2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques, la commune a bénéficié d'une dérogation de l'organisation de la semaine scolaire qui a été prolongée pour une durée d'un an par le décret n°2020-632 du 25 mai 2020.

Il est possible :

- de demander à titre dérogatoire le renouvellement, pour une période maximum de trois ans, de l'organisation des enseignements répartis sur quatre jours hebdomadaires,
- d'adopter le cadre général tel que défini par le décret n°2013-77 du 24 janvier 2013, avec une organisation de la semaine scolaire répartie sur neuf demi-journées incluant le mercredi matin.

Une concertation avec les parents d'élèves et les personnels enseignants apporte la conclusion que la majorité souhaite le maintien des rythmes scolaires actuels.

Le conseil municipal, après avoir en avoir délibéré, à l'unanimité, confirme sa délibération du 30 juin 2017 concernant les rythmes scolaires, et demande le renouvellement à titre dérogatoire pour une période de trois ans, de l'organisation des enseignements répartis sur quatre jours hebdomadaires. Le rythme scolaire serait : la semaine de 4 jours avec le mercredi libre et les horaires suivants : 8h30 à 12h et 13h30 à 16h au groupe scolaire Pierre Ernst et les horaires suivants : 8h30 à 11h45 et 13h30 à 16h15 à l'école maternelle Moselly.

11ème point de l'ordre du jour :

**TRANSFERT DES COMPETENCES EAU POTABLE, ASSAINISSEMENT, EAUX PLUVIALES
URBAINES AU PROFIT DE LA CASAS**

En complément à la délibération prise le 12 décembre 2019 concernant le transfert de la compétence assainissement (collecte) à la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie et dissolution du budget annexe assainissement, les services de la Direction des Finances Publiques demandent de préciser les points suivants :

1. Pour l'actif et le passif : mise à disposition des biens à la CASAS avec transfert des emprunts et subventions correspondants,
2. Les résultats de fonctionnement et d'investissement (excédent ou déficitaire) seront conservés par la commune ayant transférés ces compétences,
3. Les restes à recouvrer ne sont pas transférés et sont à la charge de la commune.

Le conseil municipal, après avoir en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte les points suivants :

1. Pour l'actif et le passif : mise à disposition des biens à la CASAS avec transfert des emprunts et subventions correspondants,
2. Les résultats de fonctionnement et d'investissement (excédent ou déficitaire) seront conservés par la commune ayant transférés ces compétences,
3. Les restes à recouvrer ne sont pas transférés et sont à la charge de la commune.

12ème point de l'ordre du jour :

**RAPPORT D'ACTIVITE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SAINT-AVOLD
SYNERGIE**

En exécution des dispositions de l'article L5211-39 du Code général des collectivités territoriales, reproduit ci-après : « Le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique, au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Le président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier. Les délégués de la commune rendent compte au moins deux fois par an au conseil municipal de l'activité de l'établissement de coopération intercommunale.»

Le conseil municipal, à l'unanimité, prend acte de la présentation du rapport d'activité 2019 de la communauté d'agglomération Saint-Avold Synergie.

13ème point de l'ordre du jour :
RAPPORT ANNUEL SUR LE SERVICE DE L'EAU

Monsieur le Maire présente le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau. Comme les années passées, il propose de prendre acte de cette présentation.

Le conseil municipal, à l'unanimité, prend acte de la présentation du rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau de l'année 2019.

L'ordre du jour étant épuisé, le maire lève la séance à 19 heures 20.

CARLING le 3 décembre 2020

Le Maire,



Gaston ADIER
Gaston ADIER